

Benjamin Constant à l'autre bout du monde: continuité et innovation dans la réception de Juan Bautista Alberdi¹

“Comment les idées se forment-elles? Je crois qu'il se produit dans l'esprit de ceux qui étudient quelque chose de semblable aux inondations des fleuves, lorsque le passage des eaux dépose peu à peu les particules solides qu'elles apportent en dissolution et fertilise le terrain. » Domingo Faustino Sarmiento, *Recuerdos de Provincia*.²

1. Introduction : Dis-moi qui tu lis, et je te dirais qui tu es.

Juan Bautista Alberdi, l'un des membres les plus représentatifs de la Génération argentine de 1837³, était un lecteur éclectique et vorace, mais en rien asystématique. Il rend compte, dans ses mémoires⁴, de la très grande quantité d'auteurs, surtout français, qu'il a lu au cours de ses années de formation. Cependant, les référents de ses premiers textes, parmi lesquels Eugène Lerminier ou Théodore Jouffroy, ne réapparaissent pas avec la même force dans ses écrits plus tardifs. Parmi les quelques lectures de jeunesse auxquelles Alberdi reviendra dans sa maturité, la figure du lausannois Benjamin Constant se distingue. Pourtant, peut-être parce Alberdi ne se préoccupa pas d'explicitier son moment constantien⁵, cette influence est restée inaperçue pour une grande partie de la bibliographie consacrée à la relation de la Génération de 1837 avec la pensée politique française. Le plus intéressant, dans ce cas, est le fait qu'à partir de Benjamin Constant, il est possible, non seulement de comprendre la façon dont Alberdi prétend clore le processus révolutionnaire et institutionnaliser l'ordre politique de l'Argentine du XIX^e siècle, mais également de repenser la Génération de 1837 et ses

-
- 1 Gabriela Rodríguez est politologue, Docteur en Philosophie (Université de Paris VIII), Docteur en Sciences Sociales (Université de Buenos Aires, Arg.). Depuis 2008, elle travaille comme chercheur du Conseil National de Recherches Scientifiques et Technologiques (CONICET, Arg.) et de l'Institut de Recherches Gino Germani (Faculté de Sciences Sociales, UBA, Arg.).
 - 2 Domingo Faustino Sarmiento, *Recuerdos de Provincia*, Buenos Aires, Emecé, 2008, p.223.
 - 3 La Génération argentine de 37 consista en un groupe politique et intellectuel qui s'était proposé d'institutionnaliser politiquement et de légitimer culturellement la nation argentine. Ses référents les plus remarquables, outre Alberdi (Tucuman, Argentine, 1810, Neuilly sur Seine, France, 1894) furent Echeverría, Juan Maria Gutiérrez, Félix Frías, Miguel Cané (père), Vicente Fidel López et les futurs présidents argentins, Domingo Faustino Sarmiento et Bartolomé Mitre. Critiques des générations qui les précédaient, ils s'autoproclamèrent comme une option de compromis entre les factions politiques en lutte depuis 1820, les unitaires (partisans d'un pouvoir central) et les fédéraux (défenseurs des autonomies locales). Opposants du gouvernement de Juan Manuel de Rosas et, pour la majorité d'entre eux, exilés pendant la seconde partie de son gouvernement (1835-1852), ils firent du rosisme un objet de réflexion théorique, et parvinrent à apprécier, dans le cas d'Alberdi, l'organisation factice d'un pouvoir politique qu'ils voulaient institutionnaliser à travers une constitution. C'est ce qu'ils firent en 1853.
 - 4 Juan Bautista Alberdi, *Memorias, Escritos Póstumos*, Bernal, Universidad de Quilmes, 2002, pp. 153-154.
 - 5 Nous utilisons le moment comme un synonyme d'une conjoncture critique dans laquelle se produit une innovation politique conceptuelle. Pierre Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1984. John Greville Agard Pocock, *The Machiavellian Moment. Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, New Jersey, Princeton University Press, 1975.

prédécesseurs, particulièrement les rivadaviens⁶, à partir d'une nouvelle perspective. Cet article a pour objet la présentation d'une interprétation de la relation de la pensée politique de Benjamin Constant avec celle de Juan Bautista Alberdi, à partir de l'appropriation que ce dernier réalise de la catégorie de pouvoir neutre. Cette réception permet à Alberdi de trouver un modèle institutionnel pour la construction de la figure présidentielle dans la Constitution argentine de 1853. Mais elle reflète également la communauté de ces deux auteurs quant à la république comme forme politique possible. C'est bien dans ce contexte qu'il convient de rappeler que le voyage de Benjamin Constant dans le Rio de la Plata a comporté une escale. Lors du Congrès de 1816, au cours duquel, le 9 juillet, on allait déclarer l'indépendance des Provinces Unies du Sud, il fut décidé de clore la révolution et d'installer l'ordre⁷. Dès lors, un moment constantien commencera dans le Rio de la Plata, où l'on cherchera à stabiliser institutionnellement le régime politique et à limiter les effets disruptifs de la souveraineté populaire.

Cet article est organisé en quatre parties, dont cette introduction est la première. Dans la seconde, on met en contexte la lecture alberdienne de Benjamin Constant dans le champ politique intellectuel post-révolutionnaire en France et en Argentine, on compare les similitudes et les différences de l'appropriation alberdienne avec celle de quelques référents de la Génération rivadavienne et l'on retrace les affinités philosophico-comportementales qui rapprochent Constant et Alberdi en tant que penseurs de la politique. Dans la troisième partie, on présente la catégorie de pouvoir neutre dans les différentes étapes de l'oeuvre de Constant et le mode selon elle est adaptée par Alberdi dans la figure présidentielle qu'il promeut pour l'institutionnalisation de la république argentine. Enfin, dans les conclusions, on ouvre le débat au problème de la république comme une forme politique toujours évasive dans sa conceptualisation et son institutionnalisation définitive.

II. Points de départ

II.1. Nous en finirons avec la révolution.

Si les processus révolutionnaires en France (1789) et dans le Rio de la Plata (1810) ont quelque chose en commun, il s'agit de leur difficulté à institutionnaliser un ordre politique stable et à trouver un régime politique pouvant se substituer aux monarchies de l'Ancien Régime et de la colonie. Cet horizon de sens et d'expectatives commun⁸ a facilité la

6 Il s'agit du groupe politique culturel lié à Bernardino Rivadavia (1780-1845) qui gouverna la province de Buenos Aires entre 1820 et 1828 représentait la fraction la plus centraliste et modernisatrice de l'époque.

7 *Gazeta de Buenos Aires*, 31-VIII-1816.

8 Hans George Gadamer, *Warheit und Methode. Grundzüge einer philosophischen Hermeneutik*, Tübingen,

réception, par les élites sud-américaines du libéralisme, du XIX^{ème} siècle français, pour lequel, afin d'être fidèle aux principes de la révolution, il fallait mettre un terme à celle-ci. Il n'est pas étonnant que, à l'instar de la façon dont les patriotes de Mai trouvèrent dans les livres et la politique française du XVIII^{ème} siècle des modèles pour débiter et penser leur émancipation de la métropole espagnole, le champ politique et intellectuel du Rio de la Plata ait cédé à la tentation de comparer sa déroute politique avec les événements survenus en France après la prise de la Bastille. La Terreur, la réaction thermidorienne, Napoléon, la Restauration et la Monarchie de Juillet, bien qu'ils ne trouvent pas leur reflet exact dans la situation du Rio de la Plata, témoignaient d'un échec politique similaire à celui des Provinces Unies du Sud. En ce sens, la pensée politique française de la première moitié du XIX^{ème} siècle, et particulièrement celle qui parvient à une meilleure consolidation institutionnelle entre la Restauration et la Monarchie de Juillet, offrait des clés d'interprétations certaines.

À l'exception des légitimistes ou des contre-révolutionnaires et des secteurs républicains plus radicaux ou des saint-simoniens, l'idée que la révolution a déjà triomphé s'installe, et par conséquent, elle doit prendre fin pour que son héritage s'affirme. Dans ce contexte, la démocratie est réinterprétée comme un état social. Le modèle institutionnel anglais, dans lequel la monarchie n'est pas incompatible avec le principe de la souveraineté du peuple, est redéfini, et l'on promet un ordre politique stable dans lequel le gouvernement contrôle et articule la société. Somme toute, il s'agit là de la cosmovision du libéralisme doctrinaire, qui, ayant commencé dans l'opposition, devient finalement gouvernement. Si Constant et Tocqueville ont pris part à ce sens commun, ils s'en sont pourtant distingué, autant par leur opposition au libéralisme gouvernemental que par leur moindre confiance dans la souveraineté de la raison.

Malgré leurs différences à l'égard des réformes politiques et dans la façon dont ils interprètent le processus historique débuté par la révolution de mai 1810, les rivadaviens s'accordent avec la Génération de 1837 sur le fait qu'il faut en finir avec la révolution. La différence se situe autour de la façon dont les uns et les autres souhaitent mettre un terme à cette étape. Les premiers ont préféré l'achever par une série de réformes politiques ayant eu un impact social. Les seconds se sont inscrits, surtout au cours de leurs années de formation marquées par la figure d'Esteban Echeverría, dans la lignée d'une révolution culturelle pouvant changer le sens de l'étude et de la pratique de la politique. Cependant, les uns et les autres coïncidaient en ce que les changements venaient plus d'en haut que d'en bas, et qu'il relevait de la responsabilité des élites de modeler la société et de dessiner le meilleur ordre politique possible. Ce pari institutionnel ne sera jamais tout à fait abandonné, malgré le

soucis de la Génération de 1837 pour la compréhension de la sociabilité. C'est pour cette raison que Benjamin Constant apparaît comme une source d'inspiration pour les rivadaviens et les jeunes de 1837 attirés par l'organisation constitutionnelle, bien que leur figure ait été éclipsée par d'autres référents intellectuels, tels que les doctrinaires⁹.

II.2. La Génération de 1837 et l'héritage rivadavien.

La génération de 1837 définit son identité sur la scène politique et culturelle du Rio de la Plata à partir de la rupture avec ces prédécesseurs. D'une part, sans jamais cesser de vénérer filialement son souvenir, elle réinterprète l'héritage de la Génération de Mai en termes de révolution culturelle. D'autre part, elle critique sévèrement ses frères aînés, les Unitaires de la Génération rivadavienne, pour leur erreurs politiques et leur lecture du processus politique inauguré en 1810, trop influencée par les Lumières.

Peut-être à cause de l'insistance de la Génération de 1837 à marquer sa rupture politique et culturelle avec ses prédécesseurs, des horizons et des lectures partagés se sont fait moins manifestes. D'un côté, l'accusation faite aux rivadaviens de ce que le suffrage universel masculin dans la province de Buenos Aires avait bénéficié à leurs antagonistes, les fédéraux (Manuel Dorrego et Juan Manuel de Rosas) ne suffira pas à proposer son remplacement par le vote qualifié. Bien que l'expérience constitutionnelle rivadavienne ait échoué au niveau national en raison de son centralisme peu réaliste, au niveau provincial, elle permit de faire entrer l'ordre politique dans la constitution et elle donna lieu à une structure administrative qui survécut à Rosas ainsi qu'à sa chute. D'un autre côté, la référence à Benjamin Constant apparaît dans les débats qui entourèrent la question du caractère unipersonnel ou collégial du pouvoir exécutif entre 1813 et 1815, déjà, ainsi que dans les tentatives de Manuel José García pour limiter¹⁰ l'influence de la multitude sur la politique du Rio de la Plata. Peut-être parce que les rivadaviens établirent le vote actif direct presque sans restrictions en termes de propriété dans le territoire de Buenos Aires, il n'a pas été particulièrement remarqué que, à l'instar de Constant et de la Génération de 1837, ils croyaient en la souveraineté populaire

⁹ María Mercedes Betria Nassif, « Ouvrir Alberdi: Une nouvelle conception du droit pour penser la politique », *Corpus, revue de philosophie*, N.60, Paris, Université de Paris Ouest, Nanterre La Défense, 2011, pp.49-74.

¹⁰ Manuel José García (1784-1848) a été membre de la Loge Lautaro (1812), ambassadeur à la cour du Brésil (1815-1820), pour ensuite être ministre du budget du gouverneur Martín Rodríguez et des relations extérieures du président Rivadavia pendant la guerre contre l'impérialisme brésilien. Depuis Rio de Janeiro, il envoyât des lettres qui montrent qu'il connaissait certains des textes de Constant comme les *Principes de Politique*, dans leur version de 1814. García fait une défense censitaire de la citoyenneté dans la même ligne que celle de Constant et se moque de ceux qui croyaient, à l'instar de la Génération de 1837, que la citoyenneté capacitaire devait primer. Cependant, il faut remarquer que, bien qu'il demeure à Rio, il n'est fait aucune mention de la question du pouvoir neutre consacré dans la constitution brésilienne de 1823. Pour plus de détail sur la lecture de Constant par García ; José M Mariluz Urquijo, "Manuel José García. Un Eco de Constant en el Plata", *Journal of Interamerican Studies*, Vol. 9, N.3, July 1967, pp.429-440.

comme principe de légitimité du gouvernement. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils préféreraient la démocratie gouvernante à une version plus modérée du gouvernement représentatif. On peut dire en ce sens que l'Alberdi de la maturité reprend sa lecture de jeunesse de Constant, et ce, non pas tant pour s'opposer à l'héritage rivadavien que pour achever de la consacrer en termes politiques, en parvenant à une constitution qui, bien que se déclarant fédérale, concentre et centralise le pouvoir dans une figure présidentielle qui allait au-delà d'un pouvoir exécutif régulier. Sa réappropriation de l'héritage constantien est plus institutionnaliste que l'analyse sociopolitique par laquelle García¹¹ justifie la supériorité en termes de raison politique des grands propriétaires. Mais le retour au Constant constitutionnaliste implique également une relativisation de la centralité que Echeverría avait octroyée à la citoyenneté capacitaire face à l'erreur démocratique des unitaires et à la confiance du lausannois dans la raison ploutocratique. Industrieux plus qu'actifs en politique, disposés à apprendre par les faits plus qu'instruits par les livres, voilà les citoyens souhaités par Alberdi pour sa république possible qu'il croyait capable de se transformer, grâce au progrès de la civilisation, en république véritable. C'est la raison pour laquelle, en 1852, avant de postuler une citoyenneté capacitaire incarnée par l'élite éclairée, il s'érige lui-même en tant que législateur et trouve dans le chef d'oeuvre constantien, *Principes de Politique*¹², une référence clé pour l'institutionnalisation du pouvoir personnel qui était, jusqu'alors, le seul à avoir pu neutraliser les conflits d'une république argentine chaotique.

II.3. Deux libéraux éthiques et le défi de l'institutionnalisation du pouvoir.

« Depuis la République du Chili, le professeur Alberdi, emporté par les impulsions du sentiment généreux de la patrie et plein d'enthousiasme pour les triomphes immortels de sa liberté, a écrit le superbe livre que nous commençons à publier (...) le livre d'Alberdi peut constituer un stimulant éclairé à la méditation des capacités argentines comme le projet constitutionnel de Constant l'a offert à la France de 1815, ouvrant une discussion générale et utile aux intérêts de cette grande nation » *El Progreso*, 26 Juillet 1852.¹³

Ainsi que l'on peut le constater dans l'épigraphe qui précède, le parallèle entre Benjamin Constant et Juan Bautista Alberdi a été remarqué et mis en évidence par les contemporains de ce dernier. Le plus singulier, pour le quotidien argentin *El Progreso*, est que la similitude entre les deux penseurs est justifiée par leur nature d'idéologues de deux moments

11 Ibid, p. 437.

12 Benjamin Constant, *Écrits politiques : L'esprit de conquête et de l'usurpation, Principes de Politique*. Paris, Gallimard, 1997.

13 Jorge M. Mayer, *Alberdi y su tiempo*, Buenos Aires, EUDEBA, 1963, p.414.

constitutionnels. Alberdi, auteur des *Bases y puntos de partida para la organizacion politica* [Bases et points de départ de l'organisation politique]¹⁴, joue un rôle identique à celui de Constant dans la Constitution française de 1815, connue sous le nom de « benjamine ». Or, cette singularité permet de souligner deux questions centrales dans l'argumentation de cet article. D'une part, Alberdi et Constant sont deux juristes qui se permettent de collaborer avec ceux qui, jusqu'alors, étaient leurs adversaires politiques pour institutionnaliser un ordre politique stable. Alberdi était conscient, comme l'était également Constant, du risque de se transformer en idéologue d'Urquiza. Et, lorsqu'il devra justifier sa décision face à un Domingo Faustino Sarmiento contrarié, il lui dira que Justo José de Urquiza n'est ni Attila, ni Genghis Khan. Or, c'est justement à ces deux personnages que Constant avait comparé Napoléon, dans le *Journal des Débats* du 19 avril 1815, quelques jours avant de décider de collaborer avec ce dernier dans la rédaction de la nouvelle constitution¹⁵. D'autre part, dans les *Principes de Politique* de 1815, Constant formule une version du pouvoir neutre inspirée par la figure présidentielle que Alberdi propose pour la Confédération argentine en 1853.

Au delà du fait qu'Alberdi soit un lecteur précoce de Constant, qui comme lui laissera une œuvre fragmentée et de nombreux textes inédits et incomplets, leur communion est fondée sur quelque chose de plus profond : leur libéralisme éthique. Tous deux furent d'ardents défenseurs de la liberté individuelle et les textes de vieillesse d'Alberdi doivent être interprétés à partir de cette clé de lecture. On citera ici *La omnipotencia del Estado es la negación de la libertad individual* [L'Omnipotence de l'État est la négation de la liberté individuelle] (1881) ou *El Crimen de Guerra* [Le Crime de Guerre] (1870), qui s'inspirent, sans jamais le citer directement, de *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* (1814) de Constant¹⁶

Cependant, cela n'implique pas que l'un et l'autre aient ignoré le fait que la condition de possibilité de cette liberté moderne, qui avait pour horizon l'autorégulation de la société et la substitution du commerce à la guerre, reposait sur un pouvoir autoritaire constituant un ordre

14 Juan Bautista Alberdi, *Bases y puntos de partida para la organización política de la República Argentina y Proyecto de Constitución*, La Cultura Argentina, Buenos Aires, 1914

15 Alberdi avait essayé, sans succès, de conseiller Juan Manuel de Rosas en lui dédiant la préface du *Fragmento Preliminar al estudio del Derecho* [Fragment préliminaire à l'étude du Droit] en 1837, où il établit également un parallèle entre sa personne et Constant, dans la mesure où tous deux tentaient de se situer au-dessus des factions politiques. Sa relation postérieure avec Urquiza, si elle sera loin d'être idyllique, est cohérente avec sa volonté de fonder le Droit Constitutionnel sur les pouvoirs factuels préexistants. Dans le cas de Constant, on observe un changement évident dans sa perception de Napoléon Bonaparte, son ennemi historique. Alain Laquièze, « Benjamin Constant et l'acte additionnel aux constitutions » *Electric Journal of Constitutional History*, N. 4, juin, 2003, pp.197-234. Juan Bautista Alberdi, *Fragmento, Fragmento Preliminar al Estudio del Derecho*, Buenos Aires, Hachette, 1955, p.88.

16 Par exemple, pour exposer la différence entre la liberté des Anciens et des Modernes, il recourt à *La cité Antique* (1864) de Fustel de Coulanges, qu'il ne cite pas nom plus avec rigueur, ouvrage inspiré, précisément, de la distinction constantienne.

politique stable et légitime.

Cette phrase de Jorge Dotti¹⁷ synthétise la raison pour laquelle, malgré les claires différences séparant un libéral éthique d'un antilibéral décisionniste, il a pu exister une communauté entre Benjamin Constant et Carl Schmitt :

« selon nous, ce qui donne sa cohérence à l'interprétation schmittienne¹⁸, c'est que la communauté de ces penseurs du droit et de la politique, malgré leurs différences, repose sur leur reconnaissance commune de que la priorité de tout ordre étatique est d'affaiblir les tensions, d'éviter la conflictualité aiguë, d'éloigner le danger de la guerre civile. Le paradoxe constitutif du politique réside là : il s'agit de dépasser la neutralisation libérale à partir de l'activation de la décision souveraine face à la crise pour neutraliser la crise elle-même »

Alberdi, autant par son interprétation innovante du pouvoir neutre constantien que par son engagement à stabiliser un ordre politique menacé par le conflit de factions opposées et son désir de légitimer historiquement et culturellement les institutions de la Nation argentine, fait partie de cette communauté de penseurs du droit et de la politique qui, pendant que Rome brûle, ne se limitent pas à observer le spectacle mais recherchent le moyen d'éteindre le feu. C'est pour cette raison que l'on peut dire que si la Génération de 1837 a un moment tocquevillien lorsqu'elle reconnaît l'état social démocratique comme un fait irréversible puis passe par un moment Guizot lorsqu'elle prétend gouverner cette même société par le principe de souveraineté de la raison, Alberdi connaît un moment constantien. Cela se produit lorsque le juriste de Tucuman décide de poser les bases de l'ordre constitutionnel argentin et recourt pour cela aux principes politiques du lausannois.

Partie III. Les bases

III.1. Les versions du pouvoir neutre chez Constant.

Dans la trajectoire de Constant comme penseur politique, la notion de pouvoir neutre apparaît ou est conceptualisée à trois reprises. La première occurrence se trouve dans un texte publié presque deux cents ans après sa production, les *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays* (1991), qui

17 Jorge Dotti, "La cuestión del poder neutral en Schmitt", *Kriterion: Revista de Filosofía*, vol.49, N.118, Belo Horizonte, diciembre 2008, p. 311

18 Il est fait référence à la façon dont Schmitt s'approprie la catégorie de pouvoir de neutre propre à Constant pour interpréter les attributions du président plébiscitaire dans la république de Weimar (1918-1933). Il est singulier que, alors qu'il disqualifie Constant, le considérant comme un politique romantique, il revendique sa conception du pouvoir neutre pour son apport à la théorie constitutionnelle. Ibid, pp. 314-21.

a été écrit autour de 1796 et certainement avant 1805¹⁹. Constant ne se limite pas à récuser l'idée de Montesquieu, de ce que les républiques ne sont possibles que dans de petits pays. Il propose également un procédé institutionnel combinant un pouvoir législatif bicaméral, un pouvoir exécutif collégial, une magistrature indépendante, et un pouvoir neutre, élu indirectement par le peuple, intervenant face aux possibles conflits de l'ensemble. Si Constant, à l'instar de nombre de patriotes de la région du Rio de la Plata entre 1810 et 1815, se méfiait des pouvoirs exécutifs unipersonnels, rejetant ainsi le modèle républicain présenté par les États-Unis, il ne doutait pas de la possibilité d'adapter un instrument propre à la légitimité traditionnelle pour parvenir à un ordre politique post-révolutionnaire stable. Bien qu'Alberdi n'ait pu avoir connaissance de cette formulation du pouvoir neutre, elle jouit d'une double singularité qui mérite d'être mise en évidence. D'une part, elle démontre que le pouvoir neutre n'est pas incompatible avec un régime politique républicain. De l'autre, les attributions qui sont octroyées au pouvoir neutre dans cette version – comme la dissolution des assemblées et le remaniement du pouvoir exécutif, la présidence de l'administration publique, la possibilité de commuer les peines ou gracier, et la représentation de la continuité de l'État – restent inaltérées dans les reformulations postérieures.

Dans les *Réflexions sur les constitutions* (mai 1814)²⁰, Constant réadapte les prérogatives décrites ci-dessus à un nouveau contexte : la monarchie des Bourbons, restaurée, mais limitée par une constitution reconnaissant des droits et des garanties à l'individu. Les attributions du pouvoir neutre, qui sont désormais celles du roi, sont énoncées aux articles 13, 14, 50 et 52²¹ de la Charte de 1814, et le pouvoir de veto, qui jusqu'alors était aux mains de l'exécutif, leur est ajouté. Constant, opposant de la Restauration, a toujours nié son lien avec ce texte constitutionnel. Cependant, la Charte consacre le principe de légitimité du libéralisme constitutionnel : le roi règne mais ne gouverne pas. Or, il s'agissait là de l'un des crédos constantiens, dans son effort pour éviter le despotisme.

Il fut plus difficile à Benjamin Constant de nier sa participation au processus d'élaboration de l'*Acte Additionnel aux Constitutions de l'Empire* (1815). D'une part, sa participation est

19 Benjamin Constant, *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays*, Paris, Aubier, 1991, pp.158, 325, 334, 376, 401. Ce ouvrage a été écrit en réponse, non seulement aux textes constitutionnels du 13 décembre 1799 (La Constitution de la république française dictée par les deux conseils des assemblées législatives et les consuls), le sénatus consulte du 4 août 1802 (16 Thermidor de l'an 10) et le sénatus consulte du 18 mai 1804 (28 floréal de l'an 12), mais aussi avec les livres de Jacques Necker, publiés en 1892, *Du pouvoir exécutif dans les grands États* et de Emmanuel Sieyès, *Discours du 2 Thermidor de l'An III*.

20 Benjamin Constant, *Réflexions sur les constitutions, la distribution des pouvoirs, et les garanties, dans une monarchie constitutionnelle*, Paris, H Nicole à la Librairie Stéréotype, 1814.

21 Pierre Rosanvallon, « Charte Constitutionnelle du 4 Juin 1814 », *La monarchie impossible. Les chartes de 1814 et 1839*, Paris, Fayard, 1994, pp.250-257.

attestée par le récit autobiographique qu'il fait de cette expérience²². De l'autre, Benjamin Constant dédie d'importantes sections des *Principes de Politique* (1815) à commenter les articles de la constitution napoléonienne qui se rendra célèbre sous le nom de « Benjamine ». Il semble que, si l'on prend en compte que l'édition de 1815 constitue pour Constant le texte définitif de cette œuvre fondamentale, il n'ait pas tout à fait nié sa paternité à l'égard cette constitution qui consacrait, de façon plutôt accomplie, le rôle et la singularité du pouvoir neutre :

« La monarchie constitutionnelle crée ce pouvoir neutre dans la personne du chef d'État. L'intérêt véritable de ce chef n'est aucunement que l'un des pouvoirs renverse l'autre, mais que tous s'appuient s'entendent et agissent de concert. » 23

Ce pouvoir neutre a les prérogatives suivantes : il peut dissoudre les assemblées, remanier l'exécutif en ne recourant à aucune des causalités habituellement imputées à la responsabilité parlementaire des ministres, il dispose du droit de grâce, y compris à l'égard des ministres condamnés par la chambre des pairs. Bien que cette dernière chambre soit héréditaire, comme le nombre de ses intégrants n'est pas prédéfini, le pouvoir neutre peut, à son tour, créer de nouveaux pairs. Il nomme également les juges, mais il ne peut les déplacer. Il jouit également du droit de veto, bien que sa détermination ambiguë ne permette pas de savoir s'il s'agit d'un veto total ou partiel. En sa qualité de chef de l'État, le pouvoir neutre déclare la guerre et la paix, alors que les actions liées au développement du conflit relèvent des ministres qui en sont responsables devant les chambres du parlement. Constant affirme que dans cette constitution (il fait référence à la constitution *Benjamine*), le pouvoir neutre, qu'il s'abstient de nommer spécifiquement empereur, dispose d'une autorité inviolable face aux ministres qui sont politiquement (et non seulement pénalement) responsables, et qu'il s'ensuit de cela une claire séparation entre le pouvoir réel et le pouvoir ministériel²⁴.

Ainsi, les pouvoirs actifs se contrôlent entre eux, le pouvoir passif, le pouvoir judiciaire, protège les individus, et le pouvoir intermédiaire intervient en cas de nécessité pour désentraver des conflits institutionnels ou pour restituer la légitimité. Le pouvoir neutre « est un être à part, supérieur aux diversités des opinions, n'ayant d'autre intérêt que le maintien de l'ordre et le maintien de la liberté »²⁵. Son calme, son impartialité et son inviolabilité permettent qu'en cas de danger et de nécessité il puisse, dans l'ordre des moyens légaux et

22 Benjamin Constant, « Mémoires sur les Cent Jours » Ouvres complètes, Série 1, Vol. 14, Tübingen, Niemayer, 1993.

23 Benjamin Constant, *Écrits politiques op.cit.* p.324.

24 Benjamin Constant, *Écrits politiques op.cit.* p.324.

25 *Ibid.* p. 327

constitutionnels (c'est à dire, de façon non-arbitraire), apaiser des conflits dont l'existence est nécessaire pour que la liberté puisse exister. Lorsque le pouvoir neutre s'incarne dans une figure personnelle, cette fonction d'intermédiaire se fait plus évidente. Elle peut, par moment, se confondre avec de la passivité, si par activité l'on entend le gouvernement du quotidien et non l'exercice de l'autorité représentative presque à l'état pur.

III.2. De la benjamine au projet de Constitution argentine de 1853.

« On attribue à Bolivar ce mot profond et spirituel 'les nouveaux États de l'Amérique jusqu'alors espagnole ont besoin de rois portants le nom de présidents' ». ²⁶

La majorité des spécialistes du pouvoir neutre dans les constitutions latino-américaines du XIX^{ème} siècle rejette la possibilité de trouver cette figure ailleurs que dans la constitution brésilienne de 1824 où ce pouvoir est exercé par un empereur²⁷. Nous ne partageons pas ce point de vue : il y a des dispositions institutionnelles et des contextes politiques dans lesquels le président peut remplir cette fonction et c'est le cas du président dans le projet constitutionnel de Juan Bautista Alberdi.

Alberdi, tendu politiquement et conceptuellement par une république qui n'en finissait plus de se consolider et tenté par la monarchie comme moyen possible pour ordonner le chaos sud-américain, se sert d'un pouvoir neutre qu'il ne connaissait que dans sa formulation monarchique. Cependant, cette réception ne fût pas passive puisqu'il devra en adapter la figure aux nécessités de son temps.

Si l'on établit un fil conducteur entre les *Bases y Puntos de Partida para la Organización política de la república argentina* [*Bases et points de départ pour l'Organisation politique de la république argentine*](1852), *La monarquía como mejor forma del gobierno en Sudamérica*²⁸ [*La monarchie comme meilleure forme de gouvernement en Amérique du sud*](1864) et *La república consolidada en 1880 con la Ciudad de Buenos Aires como*

²⁶ Juan Bautista Alberdi, *Bases op. cit.* p.41.

²⁷ Pour une synthèse de ces postures ; Francisco Antonio Eissa Barroso, "El poder moderador en América Latina: el fracaso de una alternativa de diseño institucional", Tesis de Licenciatura, *Centro de Investigación y Docencia Económica (CIDE)*, México, 2004. Negretto a une posture différente et mentionne à titre d'exemple de réception du pouvoir neutre constantien la Constitution chilienne de 1823, rédigée par Juan Egaña (1769-1836). Il affirme en outre qu'Alberdi peut voir connu cette figure institutionnelle à travers cet exemple. Bien que, selon son point de vue, dans la Constitution de 1853, ce modèle est écarté en faveur du modèle nord-américain, il conclut que, pour Alberdi, le président devait jouer le rôle d'une instance de neutralisation du conflit des factions. Gabriel Negretto, "La genealogía del Republicanismo Liberal en América Latina. Alberdi y la Constitución Argentina de 1853" *Latin American Studies Association*, Washington D.C., September 6-8, 2001, pp.1-39, p. 30.

²⁸ Il s'agit d'un écrit posthume d'Alberdi, dont la date d'écriture supposée est 1864 : Juan Bautista Alberdi, *La monarquía como mejor forma del Gobierno en Su-América*, Buenos Aires, Peña Lillo, 1970.

capital [La république consolidée en 1880, avec pour capitale la ville de Buenos Aires] (1881), on observe des éléments permettant de penser le président comme une sorte de pouvoir neutre. On obtient cependant plus de précisions à cet égard si l'on s'arrête sur son projet de Constitution qui présente des variantes intéressantes au sujet de la Constitution de 1853, particulièrement en ce qui concerne un problème essentiel pour Alberdi : la composition du pouvoir exécutif duquel dépendait, selon ses propres mots, le futur de l'Amérique du sud. Dans la Constitution argentine promulguée en 1853²⁹ autant que dans le projet d'Alberdi, le président est titulaire du pouvoir exécutif et sa charge n'est pas compatible avec la fonction parlementaire. Le président est le chef de l'État, il dispose du droit de remise de peine ou de grâce, il nomme les magistrats. Bien qu'il partage le *ius belli* avec le congrès, il est commandant en chef des armées et chef de l'administration. Sur ces points, il n'y a pas de différence majeure entre la Constitution de 1853 et le projet d'Alberdi, à l'exception de la précision faite par Alberdi, qui avait alors peut-être à l'esprit un conflit possible avec Buenos Aires, de ce que le président est le chef immédiat et local de la ville fédérale dans laquelle il réside (art. 85 inc. 3). La différence centrale entre la Constitution promulguée et le projet alberdien réside dans la portée de la responsabilité présidentielle. Les articles 41, 47 et 48 de la constitution de 1853 établissent que le président, le vice-président et les ministres du pouvoir exécutif peuvent être accusés par la chambre des députés et que leur responsabilité peut être jugée par le Sénat. La seule différence entre le président, son suppléant et son cabinet est que, dans le cas où le chef de l'État serait soumis à un procès politique, le président du Sénat serait le titulaire de la Cour Suprême. La constitution argentine opte ici pour un système de responsabilités semblable à celui des États-Unis, mais Alberdi, bien qu'il commence l'article 86 de son projet en déclarant que le président est responsable, choisit un autre procédé. Ce n'est qu'à la fin de son mandat que le président pouvait être accusé pour les actes de son gouvernement contraires à la constitution au sens formel ou matériel :

« Le président est responsable et il peut être accusé un an après sa période de mandat, pour tous les actes de son gouvernement dans lesquels il aurait enfreint intentionnellement la constitution ou engagé le progrès du pays, retardé l'augmentation de la population, omis la construction de routes, gêné la liberté de commerce ou exposé la tranquillité de l'État. La loi règle la procédure suivie par ces procès ». ³⁰

29 Cette constitution a été partiellement réformée en 1860, 1866, 1898, 1957 et 1972 et remplacée en 1849. Sa dernière réforme date de 1994 et il s'agit du texte en vigueur actuellement. La structure du pouvoir exécutif n'a jamais été modifiée, bien qu'au cours de la dernière réforme, la figure du chef de Cabinet ait été créée. Celui-ci est le délégué du président à l'administration générale du pays.

30 Juan Bautista Alberdi, *Bases op.cit.* p. 167.

Fidèle à ses principes politiques, Alberdi présente les causes du procès politique présidentiel : ne pas avoir respecté les mandats substantifs qu'exige de lui le projet économique ayant été choisi à Caseros. Mais la différence avec le texte constitutionnel promulgué en 1853 ne se limite pas à cela. Pour les constituants, non seulement il n'était pas nécessaire de rendre explicite la raison matérielle de la constitution, mais ils ne coïncidaient pas non plus sur le fait que le chef de l'État doive compter avec un système de jugement différent de celui du vice-président. Dans les deux cas, il s'agit d'un procès politique, dans lequel la chambre des députés est l'accusatrice et où la chambre des sénateurs opère comme un tribunal présidé par le président de la Cour Suprême de la nation, alors que l'accusé est le détenteur du Pouvoir Exécutif. Son jugement se limite à la destitution mais la partie condamnée peut être « sujette à l'accusation, au jugement et au châtement conformément aux lois, par les tribunaux ordinaires » (art. 48 CNA 1853). Dans le cas du projet d'Alberdi, ce jugement des autorités présidentielles peut se réaliser seulement une fois son mandat achevé, ainsi que c'était le cas pour les vice-rois.

Il y a ainsi, entre le projet constitutionnel d'Alberdi et la Constitution Argentine de 1853, une différence importante concernant le système de responsabilité présidentielle, qui n'a pas été suffisamment étudiée. Cette différence comporte deux aspects : l'un substantif et matériel, et l'autre, procédurier, ce qui en réalité renvoie à une question de temps et de circonstance. Dans le schéma alberdien, il relève des fonctions du président de garantir les principes substantifs de la constitution qui ne sont autres que les valeurs énoncées explicitement dans les *Bases* : le développement économique et social fondé sur l'investissement étranger et la transmutation des populations (l'immigration). Mais, pour parvenir à cet idéal de la société civile autorégulatrice, il faut pouvoir compter avec un pouvoir dont l'autorité soit exempte, au moins temporairement, de la mise en question de la part d'autres pouvoirs, directs ou indirects. Il se présente ainsi un paradoxe intéressant : les valeurs du libéralisme sont protégées par un pouvoir fort et conservateur.

III. 3. Une république présidentielle pourvue d'un pouvoir neutre.

En 1815, dans *De la responsabilité de Ministres*³¹, Constant expose que la responsabilité ministérielle correspond aux actes illégaux que les ministres peuvent commettre dans le cadre de leur gestion politique (arrêter illégalement une personne), et non à ceux qu'ils commettent en tant qu'individus privés (par exemple, tuer une maîtresse au cours d'un

31 Benjamin Constant, *De la Responsabilité de Ministres*, Paris, De l'Imprimerie de A Belin, 1815.

enlèvement passionnel), qui relèvent de la justice ordinaire. C'est par l'existence de cette responsabilité que le pouvoir neutre peut intervenir sur les conflits, faisant de son apaisement une « activité » restauratrice du calme et permettant, en déplaçant les obstacles, que les pouvoirs « ordinaires » puissent agir à nouveau. Ainsi, le pouvoir neutre est « irresponsable », ou bien, il est responsable d'une façon qui diffère de celle de ses ministres qui sont ceux qui exercent le pouvoir exécutif.

Dans un modèle institutionnel dans lequel le président est le dépositaire du pouvoir exécutif, il est difficile de le séparer des va-et-vient de la politique. Cependant, si l'on aspire à ce qu'il opère comme un pouvoir modérateur, l'imputation de la responsabilité est un mécanisme important. Pour Alberdi, la responsabilité du président n'est pas exactement homologable avec celle des ministres qui doivent rendre des comptes au Congrès. Les raisons de son jugement ne reposent pas seulement sur la possible illégalité de ses actes, mais aussi sur le fait de ne pas avoir respecté les valeurs qui, selon le juriste de Tucuman, dérivent du pacte politique qui a donné lieu à la constitution. Mais son procès a lieu une fois que sa gestion prend fin, lorsqu'il redevient un homme commun. De cette façon, dans l'exercice de ses fonctions, la responsabilité politique directe de l'autorité présidentielle est clairement limitée, mais son rapport avec la souveraineté électorale du peuple n'est pas remise en question.

La solution proposée par Alberdi est clairement marquée par l'empreinte de Constant, mais elle reflète également une touche d'originalité, lorsqu'elle croit dans la possibilité de trouver dans le président une figure institutionnelle qui, bien qu'étant juge et partie, puisse parvenir à institutionnaliser le pouvoir personnel et à stabiliser le système politique. Pour Alberdi, il est possible de négocier une sorte de trêve relative entre un pouvoir personnel, qui reflète une puissance qui, généralement, se révèle destructrice et une institutionnalité républicaine cherchant à se consolider. Pour y parvenir, il ne faut pas se fier à des hommes providentiels mais au « charisme » d'une fonction qui transforme l'homme.

Malgré les différences entre sa proposition originale et le texte constitutionnel promulgué, Alberdi continuera à interpréter le président argentin à partir de la même clé de lecture. Le problème le plus important que devra résoudre la figure présidentielle est la stabilisation d'une république face à la lutte des factions qui, dans un premier temps, sera l'héritage de guerres civiles et, plus tard, s'étendra dans le temps à travers le rôle distorsif de la province-métropole (Buenos Aires), qui se résistera à participer, en tant qu'entité subordonnée à l'autorité nationale, à l'unité fédérale.

« La souveraineté du peuple argentin, composé de toutes les provinces unies dans un seul corps, n'a existé que dans les termes, alors que la machine ou la fabrique du pouvoir réel est restée

intacte, comme elle l'était sous le gouvernement de l'Espagne et de son Vice-Roi de Buenos Aires. »³²

En 1852, Juan Bautista Alberdi était convaincu que Urquiza n'était pas le despote oriental que Sarmiento voyait en lui. C'est pour cette raison que le juriste de Tucuman veut faire du gouverneur d'Entre Rios, comme Benjamin Constant l'a fait de Napoléon, un homme, sinon nouveau, au moins différent de ce qu'il avait coutume d'être. Il croit alors possible de le transformer, faisant qu'un pouvoir personnel instituant se soumette volontairement jusqu'à être « partiellement » institué. Mais si Alberdi, fidèle à son « conservatisme », maintiendra cette ligne d'argumentation postulant la nécessité de trouver l'incarnation d'un pouvoir qui représente l'unité de la nation pour que celle-ci cesse d'être une république tumultueuse, il perdra toujours plus confiance dans les hommes. Et cette perte de confiance affectera également l'homme de pouvoir réel auquel il avait confié l'exécution pratique de son rêve constitutionnel, Urquiza, qui dans les derniers textes du juriste de Tucuman sera décrit comme un *caudillo* traditionnel. En outre, bien que le président Julio Argentino Roca (1880-1886), lorsqu'il fédéralise la ville de Buenos Aires, renouvelle quelque peu ses espérances d'un futur pour la république argentine, Alberdi mettra sa confiance, non pas dans la personne, mais dans l'institution présidentielle créée par lui pour qu'elle fasse d'hommes communs, sinon grands, stabilisateurs, constitutionnellement limités, l'ordre politique.

IV. Constant, Alberdi et la république insaisissable

Bien qu'il soit fait référence, dès le titre de cet article, à la lecture de Constant par Alberdi, notre approche n'est pas orientée pas la Théorie de la Réception³³. Il s'agit au contraire d'une proposition philosophico-politique pour penser la relation entre l'innovation conceptuelle et institutionnelle chez deux penseurs et politiques pratiques, Benjamin Constant et Juan Bautista Alberdi, qui défièrent, par leur engagement avec leur contemporanéité, les limites des traditions libérales et républicaines, auxquelles ils ne prétendirent jamais cesser d'appartenir.

En premier lieu, la réception que fait Alberdi de Benjamin Constant est apocryphe, parce qu'il reconnaît rarement sa source, et originale, en ce qui concerne l'adaptation du pouvoir

32 Juan Bautista Alberdi, "Prefacio en introducción a 'La república consolidada con Buenos Aires por capital'", in Oscar Terán, *Escritos de Juan Bautista Alberdi. El redactor de la Ley*, Bernal, Universidad de Quilmes, p. 287.

33 Hans Robert Jauss, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1990. La terminologie des horizons de sens et les expectatives de la philosophie de Gadamer que nous mentionnons dans cet article participent de l'entreprise heuristique de la théorie de la réception de Jauss.

neutre à la forme d'organisation politique républicaine adoptée en Argentine au XIX^{ème} siècle. Cependant, cette lecture est réalisée dans le contexte spécifique de l'histoire du Rio de la Plata, qui ne peut être séparé de la façon dont le lausannois a été lu entre 1815 et 1830. Le moment Constant, qui cherche à institutionnaliser l'ordre politique sans renoncer aux valeurs de la Révolution de Mai 1810 unit alors deux Générations, celle de Rivadavia et celle de 1837, généralement séparées par le rejet, de la part de la Jeune Génération, des idées et des pratiques politiques inspirées des Lumières propres à ses prédécesseurs.

En second lieu, Constant et Alberdi personnifient le défi fait au républicanisme libéral d'allier un pouvoir fort, stabilisant l'ordre politique avec les principes libéraux anti-despotiques. Ce dilemme tourmentera bien plus les deux penseurs que d'autres libéraux du XIX^{ème} siècle, comme les fédéralistes aux États-Unis, parce que la république, au XIX^{ème} siècle, loin d'être une véritable option politique, ou, pour le moins, possible, se montre évasive, en France comme en Argentine. Dans ce contexte, le pari politico-conceptuel d'un pouvoir neutre de souche monarchique fait par les des deux auteurs est beaucoup plus compréhensible.

Par conséquent, le voyage de Benjamin Constant au bout du monde ne fût pas vain. Dans cette première moitié du XIX^{ème} siècle, son souvenir resta imprégné dans les esprits de ceux qui le lurent et se proposèrent de construire, à travers lui, les fondations de l'ordre politique post-colonial. Ainsi, l'écho du passage de Constant dans le Rio de la Plata n'a pas seulement permis de réinterpréter la rupture générée, conceptuellement et politiquement, par la Génération de 1837, mais il est, en outre, présent dans les débats et les pratiques politiques argentines du XXI^{ème} siècle.